

Enseignement des langues vivantes

mercredi 28 septembre 2016, par [Inspecteur de l'Éducation nationale](#)



2 Rappels :

Bilangue en primaire

Extrait de la circulaire DASEN84 du 9 mai 2012, page 2

« Situation des écoles où deux langues sont enseignées [...] l'organisation suivante peut être mise en place : l'anglais est enseigné du CP au CE2 à raison d'une heure trente par semaine, puis à partir du CM1 est mis en place l'enseignement de la seconde langue à raison d'une heure par semaine et une séance de trente minutes d'anglais qui permet aux élèves de continuer à progresser dans cette langue. L'objectif demeure que les élèves puissent atteindre le niveau A1 dans les deux langues, ce qui est envisageable au regard du volume horaire global consacré aux LVE à l'école élémentaire (270 heures) ».

Assistant de langue étrangère (ALE)

Contrat de 7 mois pour les ALE anglais, de 6 mois pour les ALE allemand. Les ALE interviennent dans 3 écoles au maximum et pour 12h au maximum (1h = 1 classe c'est à dire une séance face à élèves même si la séance ne dure que 30 minutes (pour les CP par exemple) Pour 2016 - 2017, les ALE seront accueillis à la direction académique d'Avignon le lundi 3 octobre à 14h en salle Henry Meynard. Ils bénéficieront d'une formation le jeudi 6 octobre.